

**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

**INTERNET HAUTE VITESSE POUR TOUS EN HAUTE-YAMASKA : LA  
POPULATION INVITÉE À TESTER SON DÉBIT DE VITESSE ET À  
IDENTIFIER LES DOMICILES NON ADÉQUATEMENT DESSERVIS**

**Granby, 19 novembre 2021** – Avoir accès à Internet haute vitesse est maintenant reconnu comme indispensable dans un monde où la technologie est omniprésente. Le gouvernement du Québec a lancé l'*Opération haute vitesse* afin d'assurer une disponibilité d'accès à Internet haute vitesse à l'ensemble des foyers québécois d'ici l'automne 2022. En ce sens, la MRC de La Haute-Yamaska souhaite s'assurer que tous les foyers non desservis ou mal desservis de son territoire se fassent connaître afin que leur adresse soit tenue en compte dans l'établissement de la liste des immeubles résidentiels nécessitant une telle disponibilité.

La MRC invite donc les citoyennes et citoyens qui ne sont pas branchés à la fibre optique ou au câble à la maison et dont la navigation Web semble lente ou ne permet pas certaines utilisations à tester leur débit de vitesse selon les instructions ci-après.

**COMMENT TESTER LA VITESSE DE SA CONNEXION ?**

Il suffit de se rendre au [www.vitesseweb.ca](http://www.vitesseweb.ca) en ayant à portée de main son contrat actuel de service Internet et de remplir le formulaire à cet effet. Développé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ce site Web permet à la fois d'informer l'utilisateur du débit de vitesse de son service Internet, mais également et surtout, de transmettre automatiquement de façon sécurisée à la FQM l'information sur les endroits où le déploiement d'Internet haute vitesse est absent ou s'il présente des seuils inférieurs à une vitesse reconnue comme suffisante. Ainsi, les adresses du territoire non ou mal desservies seront identifiées en vue de leur inscription sur l'inventaire québécois en cours de confection.

**QU'EST-CE QU'UNE VITESSE SUFFISANTE ?**

Pour être considérée comme « haute vitesse » ou « vitesse à large bande », la connexion doit permettre un débit d'au moins 50 Mbits/s en téléchargement (descendant) et d'au moins 10 Mbits/s en téléversement (ascendant). Sous ces seuils, une résidence est considérée comme non desservie en haute vitesse.

**QUE FAIRE SI LA VITESSE EST INFÉRIEURE AUX SEUILS PRÉCITÉS ?**

Les ménages n'ayant aucune connexion ou ayant obtenu des débits de vitesse inférieurs sont invités à **communiquer dès maintenant** avec les fournisseurs de services attitrés à leur secteur (selon le tableau ci-après). Ils doivent préciser leur adresse et demander au fournisseur une vérification quant à leur inscription sur l'inventaire des habitations à desservir. En cas de non-inscription, les citoyens sont priés de laisser leurs coordonnées au fournisseur contacté et attitré au secteur de la résidence pour s'assurer de son ajout à cette liste.

Municipalité	Fournisseur de services	Ligne directe
<b>Granby</b>	Vidéotron	1-833-905-2004
<b>Roxton Pond</b>	Cooptel – par courriel* ou Vidéotron	<a href="mailto:demande-yamaska@cooptel.coop">demande-yamaska@cooptel.coop</a> 1-833-905-2004
<b>Saint-Alphonse-de-Granby</b>	Vidéotron	1-833-905-2004
<b>Sainte-Cécile-de-Milton</b>	Vidéotron	1-833-905-2004
<b>Shefford</b>	Vidéotron ou Cooptel – par courriel*	1-833-905-2004 <a href="mailto:demande-yamaska@cooptel.coop">demande-yamaska@cooptel.coop</a>
<b>Saint-Joachim-de-Shefford</b> <b>Warden</b>	Les résidents de ces municipalités qui se considèrent non adéquatement desservis sont priés de tester leur débit de vitesse au <a href="http://www.vitesseweb.ca">www.vitesseweb.ca</a> . Les résultats du test seront transmis automatiquement. Aucune autre démarche à effectuer.	
<b>Waterloo</b>	Vidéotron	1-833-905-2004

« Aujourd’hui, l’accès à Internet haute vitesse est essentiel afin de briser l’isolement des secteurs plus éloignés et de favoriser l’égalité des chances aux citoyens, soit en assurant, entre autres, l’accès à l’éducation, au télétravail ainsi qu’à des soins de santé à partir du lieu de résidence, déclare le préfet de la MRC, M. Paul Sarrazin. Les Yamaskoises et Yamaskois concernés sont donc invités à communiquer en grand nombre avec le fournisseur de services retenu pour leur secteur et, ainsi, de permettre au gouvernement de rendre accessibles des services Internet de qualité. »

Pour plus d’informations, visitez le [Haute-yamaska.ca/internet-haute-vitesse](http://Haute-yamaska.ca/internet-haute-vitesse).

– 30 –

Source : Gabrielle Lauzier-Hudon  
Coordonnatrice aux communications  
MRC de La Haute-Yamaska  
450 378-9976, poste 2276  
[Glauzierhudon@haute-yamaska.ca](mailto:Glauzierhudon@haute-yamaska.ca)